



**APPEL A PROJETS DE LA DESTINATION  
TOURISTIQUE BROCELIANDE  
DEVELOPPER LES AIRES DE SERVICES ET LES  
HEBERGEMENTS LEGERS ADAPTES AUX  
ITINERANTS**

**Candidatures jusqu'au 30 octobre 2025**

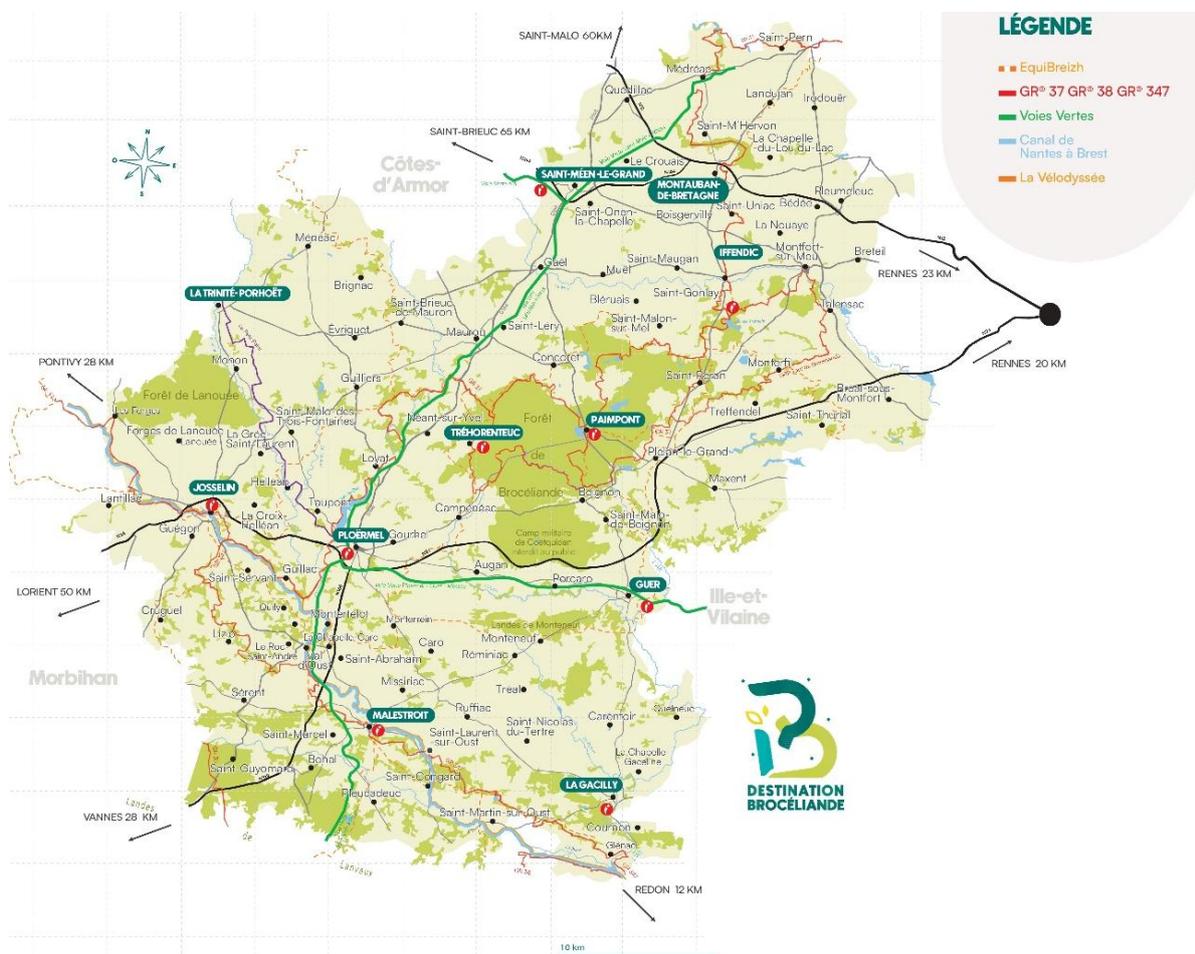


## CONTEXTE

La Destination Brocéliande fait partie des 10 destinations touristiques de Bretagne. Elle couvre le périmètre de cinq territoires : Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, soit 89 communes pour 155 999 habitants.

La Destination Brocéliande dispose de plusieurs sites majeurs : Josselin, Paimpont, la forêt de Brocéliande, La Gacilly, le canal de Nantes à Brest, le lac de Trémelin ... qui concentrent les flux de visiteurs. Avec sa situation privilégiée au cœur de la Bretagne, la Destination est traversée par plusieurs itinéraires d'envergure régionale : véloroutes V1, V3, V6, GR37, etc.

La Destination Brocéliande porte une stratégie de développement, partagée et soutenue par la Région Bretagne, autour avec de l'ambition de devenir une Destination leader de l'imaginaire, incontournable à l'échelle nationale. La finalité de cette stratégie est d'allonger la durée des séjours et développer les retombées économiques liées au tourisme en emmenant les visiteurs à la découverte du territoire, dans une vision élargie, en favorisant le rebond des flux de visiteurs entre les sites et en valorisant des sites et acteurs plus confidentiels.



## L'ITINERANCE POUR ALLER A LA RENCONTRE DU TERRITOIRE

La Destination Brocéliande souhaite s'appuyer sur son réseau d'itinéraires de grande itinérance pour faciliter la visite du territoire. Elle souhaite notamment développer des services de qualité pour les itinérants qui s'adressent également aux habitants. En 2024, la destination Brocéliande

a réalisé un diagnostic sur les services et équipements dédiés aux itinérants. Un plan d'action pour la mise en tourisme autour de 12 grands itinéraires de la destination (le GR37, le GR347, le GR de Pays Tour de Brocéliande, le Tro Breizh, l'Equibreizh, la boucle équestre de Brocéliande, la V1, la V3, la V6, la VD6 d'Ille et Vilaine, la VD6 du Morbihan et la VD7) a vu le jour.

L'ambition de ce plan d'action est de :

- Répondre aux besoins des visiteurs, qui recherchent de la "liberté", de la déconnexion en pleine nature, avec des équipements de qualité
- Penser les aménagements pour qu'ils deviennent des lieux d'échanges, source de rencontres entre habitants et visiteurs.
- Développer des offres qui s'intègrent dans leur environnement et qui mettent en avant les spécificités du territoire.

## **APPEL A PROJETS POUR DEVELOPPER LES SERVICES AUX ITINERANTS**

La Destination souhaite soutenir des projets qui contribuent à la mise en œuvre de son plan d'action. Elle lance un appel à projets visant à :

- **Mailler le territoire avec des aires de services** où se rencontrent habitants et visiteurs dans l'esprit « place de village » en y aménageant des équipements fonctionnels permettant de faire étape, une pause, tout en étant intégré au milieu, au paysage.
- **Développer une offre d'hébergements légers** pensés pour les besoins spécifiques des itinérants, au plus près des itinéraires.

## **OBJECTIFS ET TYPES DE PROJETS ATTENDUS**

Cet appel à projets vise à encourager 2 types de projets :

- La création d'aires de services
- Le développement des hébergements légers adaptés à l'itinérance

Compte-tenu du diagnostic réalisé sur le territoire de la Destination en 2024, la priorité est donnée aux projets situés à proximité de (liste des communes concernées page 5) :

- La V3,
- La VD6/56
- Le massif de Brocéliande
- Les entrées de la Destination

Plus spécifiquement, cet appel à projet vise à soutenir des projets qui favorisent :

- L'intégration des valeurs et de l'identité de la Destination Brocéliande afin de créer des offres uniques et mémorables
- La mixité des usages (entre les visiteurs et les habitants) et des pratiques (pédestre, cyclo, équestre)

## Les attentes en matière de développement durable et de transitions environnementales et sociétales

Les projets doivent prendre en considération :

- La mise en place d'actions pour limiter la consommation énergétique
- La gestion de la ressource en eau et des déchets
- Les achats responsables
- L'utilisation de ressources, matériaux et savoir-faire locaux et/ou recyclés
- L'impact du projet sur le milieu (paysage, biodiversité) et l'emprise foncière
- L'accessibilité de l'offre d'hébergement : tarifs différenciés en fonction des saisons, tourisme social et solidaire, adhésion ANCV, engagement dans la démarche VACAF qui favorise l'accès aux vacances pour les familles à faibles revenus.
- L'accessibilité de l'offre d'hébergement aux publics en situation de handicap

Pour être éligible, il n'est pas nécessaire de répondre à l'ensemble des éléments cités ci-dessus mais d'afficher une ambition forte sur plusieurs de ces critères.

## Les attentes en matière d'identité

Le porteur de projet doit prendre en considération :

- Le positionnement touristique de la Destination Brocéliande : « les univers imaginaires »
- Les 3 clés de développement de la Destination Brocéliande à savoir :
  - Mondes souterrains : révéler l'imperceptible, l'invisible, utiliser le pouvoir de la suggestion, utiliser les ressources du monde souterrain ou y ancrer le projet
  - Alchimie : lier le réel et l'imaginaire, les cultures historiques du territoire, les ressources minérales et végétales, jouer sur l'alchimie des matériaux
  - Lignage et héritage : utiliser la ligne et les arborescences comme fil conducteur, la culture orale et les savoir-faire historiques du territoire en les réinventant
- Les habitants : veiller à la bonne intégration du projet dans l'écosystème local
- La valorisation des langues bretonnes (Breton, Gallo)
- Adhésion / Participation aux actions de l'office de tourisme

Des outils de compréhension des imaginaires de Brocéliande ont été réalisés afin de mettre en valeur l'identité et les valeurs de la Destination Brocéliande :

- [Les univers imaginaires](https://www.destination-broceliande.com/espace-pro/boite-a-outils/univers-et-inspiration/) : <https://www.destination-broceliande.com/espace-pro/boite-a-outils/univers-et-inspiration/>
- Le carnet d'inspiration Espace : [https://www.destination-broceliande.com/app/uploads/broceliande/2023/12/Carnet\\_inspirations\\_Espaces\\_Broceliande.pdf](https://www.destination-broceliande.com/app/uploads/broceliande/2023/12/Carnet_inspirations_Espaces_Broceliande.pdf)

## VOUS AVEZ UN PROJET ? VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER ?

### Calendrier de l'appel à projets

1. Lancement de l'appel à projets : 15 septembre 2025
2. Date limite de candidature : 30 octobre 2025
3. Sélection des projets : mi-novembre 2025
4. Consolidation des dossiers : novembre à mars 2025
5. La Destination procède à la **validation des dossiers complets** au plus tard fin mars 2026, condition préalable obligatoire au dépôt de la demande de subvention.
6. Dépôt des dossiers de subvention sur la plateforme régionale avant le 15 avril 2026.

Pour candidater, veuillez nous retourner une [note technique](#) et un [estimatif financier](#) (à télécharger) pour le 30 octobre à l'adresse suivante : [contact@destination-broceliande.com](mailto:contact@destination-broceliande.com)

### **Sélection des projets :**

**Il est précisé que le comité de sélection est souverain sur la sélection des projets.** Les décisions de rejet ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un recours. Il est rappelé que pour être éligibles, les projets doivent remplir les conditions suivantes :

- Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'une aide via la Destination Brocéliande peuvent candidater à cet appel à projets, à condition que les précédents projets (pour lesquels une aide a été sollicitée) soient clôturés (travaux terminés, subvention soldée).
- S'adapter à l'ensemble des pratiques liées aux itinéraires à proximité (pédestres, cyclables, équestres).
- S'engager à déposer la demande de subvention, si le projet est retenu par le comité, au plus tard en avril 2026.
- Être ouvert le plus largement possible, idéalement d'avril à novembre.
- Respecter la réglementation en vigueur : autorisations administratives, d'urbanisme, d'assainissement, etc. Ces autorisations doivent être obtenues au moment du dépôt de la demande de subvention.
- Contribuer à la réduction des impacts du tourisme sur l'environnement dans la Destination
- Se situer sur l'une de ces communes : Augan, Beignon, Bréal-sous-Montfort, Campénéac, Concoret, Gaël, Guer, Iffendic, Josselin, La Gacilly, Le Crouais, Les Forges de Lanouée, Loyat, Mauron, Maxent, Médréac, Monterfil, Néant-sur-Yvel, Paimpont, Plélan-le-Grand, Pleucadeuc, Ploërmel, Porcaro, Saint-Méen-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial, St-Malon-sur-Mel, Talensac, Taupont, Tréhorenteuc.

### **Les projets d'aménagement d'aire de service, devront :**

- Répondre à minima à la définition des aires de services définies dans la fiche action : [« Mailler le territoire avec des aires de services »](#)

### **Les projets d'hébergement, devront :**

- Se situer à moins de 2 km d'un itinéraire d'une des communes éligibles (citées précédemment)
- Proposer des locations à la nuitée,
- Disposer de sanitaires et d'équipements destinés aux itinérants
- Proposer des services spécifiques aux besoins des itinérants
- Se référer à la fiche action : [« Développer des hébergements légers adaptés à l'itinérance »](#)

### **Accompagnement des projets sélectionnés :**

**La Destination accompagnera les porteurs de projets dans l'élaboration et la consolidation de leur demande de subvention notamment sur les points suivants :**

- Constitution d'un groupe projet dédié (associant Destination, Région, offices de tourisme, services des communautés de communes, associations en lien avec l'itinérance, etc.) pour réfléchir le projet à 360° : environnement du projet, partenaires, lien avec d'autres projets, réponse aux besoins du territoire, etc.
- Attendus et engagements en matière de développement durable et de transitions environnementales et sociétales,

- Prise en compte des marqueurs d'identité de la Destination,
- Éléments financiers : plan de financement détaillé, prévisionnel d'exploitation, éligibilité des dépenses, etc.

### **Nature des bénéficiaires**

Les porteurs de projet peuvent être des personnes morales publiques (collectivités, établissements publics, entreprises publiques, ...), ou des personnes morales privées (entreprises quel que soit leur statut, associations, fondations, ...).

Sont éligibles les structures déjà constituées juridiquement (les sociétés en cours d'immatriculation ne sont donc pas éligibles).

### **Modalités d'intervention et de versement de l'aide**

Cet appel à projets est possible grâce aux fonds alloués par la Région Bretagne à la Destination touristique Brocéliande. Ces fonds sont proposés afin de soutenir le développement de l'offre touristique sur le territoire.

L'attribution des aides est soumise à validation du Comité de pilotage de la Destination et de la Région Bretagne.

L'aide financière se décline sous la forme d'une subvention de la Région Bretagne selon les modalités suivantes :

- Taux d'intervention à hauteur de 50 % du montant HT/TTC de la dépense éligible
- Plancher de dépenses éligibles : 20 000 €, soit un plancher de subvention de 10 000 € par projet.
- Plafond de dépenses éligibles : 40 000€, soit un plafond de subvention de 20 000 € par projet.
- Le porteur de projet dispose d'une durée de 4 ans pour réaliser les investissements soutenus (à compter de la date de signature de la convention).

Les modalités de versement de l'aide financière :

Pour les communes de moins de 10 000 habitants et les porteurs de projets privés (dont les associations), versement d'une avance de 25% à la signature de la convention financière établie avec la Région Bretagne. Aucun paiement complémentaire entre l'avance et le solde ne pourra avoir lieu. Pour les autres porteurs de projets, la subvention est versée en une seule fois. Versement du solde de la subvention sur présentation :

- Des factures acquittées des dépenses réalisées
- D'un état récapitulatif des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l'opération
- D'un bilan qualitatif de l'opération

### **ELIGIBILITE DES DEPENSES**

**La date d'éligibilité des dépenses est délivrée par la Région Bretagne après instruction de votre demande. Elle marque le début de la prise en compte de vos dépenses. Les dépenses pour lesquelles les devis seraient déjà signés ou les travaux engagés avant cette date d'éligibilité ne seront pas retenues.**

Seules les dépenses d'investissement liées à la réalisation du projet sont éligibles. Les dépenses suivantes sont inéligibles :

- Dépenses de communication : site internet, publications, flyers, supports papier, parutions, brochures, supports numériques, vidéos ...
- Frais de fonctionnement : salaires, frais de formation, dépenses d'entretien courant, ...
- Acquisition foncière
- Travaux réalisés en régie et achat de matériaux,
- Petit mobilier, décoration, électroménager, vaisselle, literie...
- Travaux de viabilisation, de voirie, de réseaux
- Acquisition de véhicules

### **Les engagements du porteur de projet**

Le bénéficiaire de l'appel à projets s'engage à :

- Afficher le soutien de la Région Bretagne et de la Destination Brocéliande dans sa communication : installation durable du support de communication fourni par la Région Bretagne, intégration des logos de la Région et de la Destination aux supports de communication en lien avec l'opération (ex : site web, brochures, affichage...), mention des aides reçues lors des communications presse, des inaugurations...
- Organiser une visite de son projet (une fois les aménagements réalisés) avec les représentants de la communauté de communes / office de tourisme et de la Destination Brocéliande
- Transmettre des photos de son projet (une fois les aménagements réalisés) à la Destination Brocéliande

Pour plus de renseignements : [contact@destination-broceliande.com](mailto:contact@destination-broceliande.com) / 02.56.61.80.08